

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03264

Numéro SIREN : 804 770 832

Nom ou dénomination : A&J GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/020387

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A&J GROUP**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **79BI Route de Fronton****31140 AUCAMVILLE**Numéro SIRET * **8 0 4 7 7 0 8 3 2 0 0 0 1 7**Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 5**Durée de l'exercice précédent * **1 2**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	151 000	150 000			
Total I (5)		044	048	151 000	150 000			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074	147 279	10 878		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	3 949	9 187			
	Charges constatées d'avance *	092	094	237				
	Total II	096	098	151 465	20 065			
	Total général (I+II)	110	112	302 465	170 065			
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		150 000	150 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		723				
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	13 742				
	Report à nouveau	134			(4 565)			
	Résultat de l'exercice	136		137 525	19 030			
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		301 990	164 465			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		475				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172		5 600			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		475	5 600				
Total général (I + II + III)		180		302 465	170 065			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 000			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Page 2

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A&J GROUP

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 03 2021

Exercice N-1 clos le 31 12 2019

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210		
	Production vendue	biens			215			214		
		services *			217			218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	38		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	38			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	4 276	970		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244		
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements *						254			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	4 276	970	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(4 238)	(970)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280	136 762	20 000	
	Produits exceptionnels		(IV)				290	5 000		
	Charges financières		(V)				294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices *		(VII)				306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	137 525	19 030		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	137 525	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	6 835	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprise nouvelles (44. series)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. undecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. series A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Déduction ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUI (art. 44 sexdecies)	992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993		141 703	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	2 657	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière ; (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : *4.....5.3.5 dont imputés sur le résultat :								360	2 657	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagès Quadra

SAS A&J GROUP

79BI Route de Fronton

31140 AUCAMVILLE

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/03/2021

EXAE CONSEIL

13 RUE D'HELIOS

31240 L UNION

05 62 75 71 65

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Titres immobilisés	2
Evaluation des créances et des dettes	2
Disponibilités en Euros	2
Charges à payer	3
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	3
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/03/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 302 464.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 137 524.70 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/03/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification de la date de clôture du 31.12 au 31.03

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/03/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	378	378	
Groupe et associés	145 701	145 701	
Débiteurs divers	1 200	1 200	
Charges constatées d'avance	237	237	
TOTAL	147 516	147 516	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	475	475		
TOTAL	475	475		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	15 000			15 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/03/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	475
Total	475

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	136 201		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		59
Dont entreprises liées		59

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS A&J GROUP
31140 AUCAMVILLE

Société										
Page : 4										
Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
			brute	nette						
1 000	136 803	100.00	1 000	1 000			27 879	12 088		
5 000	355 397	100.00	5 000	5 000			122 139	-31 591		
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- ASSISTANCE HABITAT										
- SYNERGIE HABITAT										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

A&J GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 79 B, Route de Fronton, 31140 AUCAMVILLE
804 770 832 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUILLET 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 137 525 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	137 525 euros
A la réserve légale	6 876 euros

Solde	130 649 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	13 742 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	144 391 euros
A titre de dividendes	144 391,00 euros
Réparties entre les associés selon dispositions statutaires	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 12 juillet 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

A5

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 144 391,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 :

10 500 euros, soit 0,7 euro par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 500 euros

Exercice clos le 31/12/2018 :

15 000 euros, soit 1 euro par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 500 euros

Exercice clos le 31/12/2017 : Néant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juillet 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jérôme ABADIE

